



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE  
CONTROLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION  
SPS POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE  
NOTRE DAME DE VINCENNES. LOT 2  
COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET  
DE PROTECTION DE LA SANTE DES  
TRAVAILLEURS DE L'OPERATION DE  
RENOVATION INTERIEURE DE L'EGLISE  
NOTRE-DAME DE VINCENNES PASSE AVEC LA  
SOCIETE APAVE PARISIENNE**

**DÉCISION N° DM-21-181  
EN DATE DU 25 MAI 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-495 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonction Monsieur Mathieu BEAUFRERE, adjoint au Maire.

**VU** la décision N° AU-17-337 en date du 07/11/2017 de signer le marché de contrôle technique et de coordination SPS pour la rénovation de l'Eglise Notre Dame de Vincennes. Lot 2 Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs de l'opération de rénovation intérieure de l'église Notre-Dame de Vincennes (94 300) avec la société APAVE PARISIENNE (notifié le 09/11/2017).

**CONSIDÉRANT** la prolongation de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs de 3 mois compte-tenu du retard accusé en 2020 par le chantier de rénovation intérieure de l'église de Notre-Dame de Vincennes, pour le traitement du baldaquin et de l'une de ses colonnes, fragilisée structurellement.

## D É C I D E

**DE SIGNER** l'avenant n°1 du marché de contrôle technique et de coordination SPS pour la rénovation de l'Eglise Notre-Dame de Vincennes avec la société APAVE PARISIENNE sise 17 rue Salneuve 75854 Paris Cedex 17 représentée par Monsieur Jamel SASSI, ingénieur-responsable.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 1485.00 € HT soit 1782.00 € TTC.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210525-lmc1H8427H1-AR Date de réception en Préfecture : 25/05/2021 Date de Publication : 25/05/2021
---

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des  
travaux de construction, d'entretien et de  
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

***Signé***

**Mathieu BEAUFRÈRE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210525-lmc1H8427H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 25/05/2021  
Date de Publication : 25/05/2021